



DEMANDE D'HABILITATION
POUR ETRE MEMBRE DE JURY POUR LA DELIVRANCE
D'UN TITRE DU MINISTERE CHARGE DE L'EMPLOI

DIRECCTE ILE DE FRANCE
Unité Départementale des Yvelines
34 avenue du centre – CS 30742
78182 ST QUENTIN EN YVELINES
Cedex

FORMULAIRE TITRE

**Enseignant(e) de la conduite et de la sécurité routière
(TP-01303m01)**

Arrêté de spécialité du 20/04/2016 (JO n° 100 du 28/04/2016)

Validité du Titre : du 29/04/2016 au 29/04/2020

Première demande Demande de renouvellement

Les types d'emplois :

Enseignant(e) de la conduite et de la sécurité routière, Coordinateur (coordinatrice) d'enseignants.

Je soussigné(e),

NOM et Prénom
(en majuscules)

Adresse personnelle

Adresse Courriel

Date de naissance

N° de téléphone personnel
(fixe et /ou portable)

propose ma candidature pour être membre du jury délivrant le titre professionnel de :

ENSEIGNANT(E) DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

I/ - Je me positionne en tant que membre de jury :

Salarié

Employeur

Autre

II/ - Je certifie sur l'honneur,

a) – avoir une expérience professionnelle d'au moins 3 ans en tant qu'enseignant de la conduite routière

et/ou

b) –avoir une expérience professionnelle d'au moins 3 ans en tant que formateur d'enseignants de la conduite routière ,

expérience obtenue dans les entreprises suivantes :

- 1) Joindre **OBLIGATOIREMENT** votre curriculum-vitae détaillé ou indiquer précisément vos emplois en lien avec le titre professionnel visé, dans le tableau ci-dessous.
- 2) Joindre par ailleurs **OBLIGATOIREMENT**, des justificatifs garantissant l'authenticité des informations fournies :
- **Pour les professionnels en activité** : attestation(s) de travail délivrée(s) pour votre(vos) employeur(s), précisant votre fonction, votre quotité de temps de travail et votre date d'entrée dans l'entreprise, ou copie de vos bulletins de salaire, ou contrat(s) de travail, ou inscription au registre du commerce
 - **Pour les retraités** : joindre les éléments susvisés, ainsi qu'une copie de la notification de mise à la retraite.

Faire une fausse déclaration est réprimée sur le plan pénal.

| Entreprise (Nom, coordonnées) | Intitulé de l'emploi | Dates précises de début et de fin d'emploi (Jour/mois/année) | Principales activités exercées Fonctions occupées |
|---|-----------------------------|--|---|
| | | | |

c) – avoir toujours ce type d'activité professionnelle

ou avoir quitté le métier depuis moins de 5 ans

Dans ce cas, indiquez la date de cessation de cette activité :

d) - être titulaire du BEPECASER catégorie B (joindre copie du diplôme)

e) - être titulaire du BEPECASER mention 2 roues (joindre copie du diplôme)

f) - être titulaire du BEPECASER mention groupe lourd (joindre copie du diplôme)

g) - être titulaire du BAFM (joindre copie du diplôme)

h) - être titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité

(Joindre copie de l'autorisation)

i/ - J'ai été amené(e) dans mes emplois précédents ou actuels à : (cochez pour chacune des compétences, la case qui vous correspond le mieux)

Remarque : la liste ci-dessous reprend l'ensemble des compétences qui constituent le métier « ENSEIGNANT(E) DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE » et que vous aurez le cas échéant, à évaluer

| Compétences à évaluer | jamais | parfois | régulièrement |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| CCP - FORMER DES APPRENANTS CONDUCTEURS PAR DES ACTIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES, DANS LE RESPECT DES CADRES REGLEMENTAIRES EN VIGUEUR | | | |
| - Construire et préparer le scénario d'une séance individuelle ou collective de formation..... | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - Animer une séance collective de formation à la sécurité routière..... | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule léger... | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - Evaluer le degré d'acquisition des compétences des apprenants..... | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage..... | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - Repérer les difficultés d'apprentissage et essayer d'y remédier..... | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - Apprécier la dynamique de l'environnement routier et en identifier les risques potentiels..... | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| CCP - SENSIBILISER L'ENSEMBLE DES USAGERS DE LA ROUTE A L'ADOPTION DE COMPORTEMENTS SURS ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT | | | |
| - Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation..... | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - Construire et préparer une action de sensibilisation..... | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière et au respect de l'environnement.. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer..... | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Observations éventuelles :

III/ – Je m'engage à suivre la formation obligatoire d'une demi-journée qui me sera proposée avant toute intervention en tant que juré du titre.

Fait à,

le

Signature

Charte de déontologie des membres de jury du titre professionnel

Préambule

Toute démarche de validation de compétences professionnelles, acquises par la formation ou l'expérience, trouve son aboutissement dans le travail d'évaluation que mènent les jurés et dans leur décision finale de valider ou non la prestation des candidats, en vue de leur attribuer tout ou partie d'un titre professionnel.

Le rôle du jury est donc très important ; leurs pratiques doivent être rigoureuses et identiques sur le territoire national afin de respecter une égalité de traitement des candidats.

Les membres de jury sont habilités et missionnés par le Responsable de l'Unité Départementale de la DIRECCTE. Ils garantissent l'application des références professionnelles et des critères d'évaluation prévus dans le référentiel de certification, lors des sessions d'examen.

Leur rôle consiste à :

- Evaluer les réalisations des candidats et valider leurs compétences et leur aptitude à tenir l'emploi visé par le titre*
- Délibérer et décider, souverainement, de l'attribution des titres, CCP ou CCS*
- Restituer les résultats au candidat et remplir la fiche individuelle de résultats*
- Dresser le procès-verbal de la session, permettant à l'Unité territoriale de la DIRECCTE d'effectuer l'acte de certification*

A - La neutralité :

Le jury n'est pas une instance de recrutement. Vous faites abstraction de tout intérêt personnel et professionnel.

Vous ne participez pas à l'évaluation ni aux délibérations du jury si vous connaissez personnellement un candidat.

B - L'objectivité de l'évaluation :

Après avoir analysé de manière approfondie l'intégralité du dossier du candidat, vous évaluez dans le cadre d'une mise en situation, ses compétences professionnelles, sans considération du statut et des particularités de la personne. Votre évaluation se fonde sur la performance du candidat au regard des textes de référence de la certification visée et notamment du référentiel de certification et du dossier technique d'évaluation. Vous prenez du recul par rapport à vos propres procédures de travail et perception du métier.

C - Le respect de la confidentialité :

Vous respectez, sans limitation de durée, la confidentialité des informations de toute nature fournies par le candidat et notamment les données personnelles et professionnelles.

Vous vous engagez également à garantir la confidentialité des délibérations du jury.

D - L'égalité de traitement :

Tout au long de la procédure d'évaluation, vous veillez à ce qu'aucun élément de nature discriminatoire ne perturbe l'appréciation du dossier ; vous veillez à fonder votre évaluation sur l'expérience du candidat dans sa globalité et adoptez une attitude neutre et bienveillante.

Vous laissez le candidat conduire son activité et n'intervenez que pour des raisons de sécurité.

E - La solidarité de la décision du jury :

Vous êtes solidaire de la décision du jury.

Chaque membre du jury garantit le respect du cadre règlementaire de la certification, de la charte de déontologie des membres du jury et des règles méthodologiques d'évaluation des candidats.

Il garantit la sérénité et le bon déroulement des débats pour aboutir à une proposition la plus consensuelle possible concernant la décision finale du jury.

Les jurés expriment équitablement leur opinion.

Fait à,

le

Signature